

# SYRELI



*afnic*  
Internet  
made in France

## DÉCISION DE L'AFNIC

enneo.fr

Demande n° FR-2023-03384



## I. Informations générales

### i. Sur les parties au litige

Le Requérant : La société SMA Solar Technology AG

Le Titulaire du nom de domaine : La société INNOVIA SAS

### ii. Sur le nom de domaine

Nom de domaine objet du litige : enneo.fr

Date d'enregistrement du nom de domaine : 10 juin 2020 soit postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2011

Date d'expiration du nom de domaine : 10 juin 2024

Bureau d'enregistrement : OVH

## II. Procédure

Une demande déposée par le Requérant auprès de l'Afnic a été reçue le 04 mai 2023 par le biais du service en ligne SYRELI.

Conformément au règlement SYRELI (ci-après le Règlement) l'Afnic a validé la complétude de cette demande en procédant aux vérifications suivantes :

- o Le formulaire de demande est dûment rempli.
- o Les frais de Procédure ont été réglés par le Requérant.
- o Le nom de domaine est actif.
- o Le nom de domaine a été créé ou renouvelé postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- o Le nom de domaine visé par la procédure ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire ou extrajudiciaire en cours.

L'Afnic a procédé au gel des opérations sur ce nom de domaine et a notifié l'ouverture de la procédure au Titulaire le 19 mai 2023.

Le Titulaire a adressé une réponse à l'Afnic le 26 mai 2023.

Le Collège SYRELI de l'Afnic (ci-après dénommé le Collège) composé de Marine CHANTREAU (membre suppléant), Marianne GEORGELIN (membre titulaire) et Régis MASSÉ (membre titulaire) s'est réuni pour rendre sa décision le 22 juin 2023.

## III. Argumentation des parties

### i. Le Requérant

Selon le Requérant, l'enregistrement ou le renouvellement du nom de domaine <enneo.fr> par le Titulaire est « susceptible de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou

de la personnalité », et le Titulaire ne justifie pas « d'un intérêt légitime et agit de mauvaise foi ».

**(Art. L. 45-2 du code des postes et des communications électroniques)**

Dans sa demande, le Requéranant a fourni des pièces accessibles aux deux parties sur lesquelles le Collège s'appuiera afin d'étayer ses constatations au regard de l'argumentation.

Dans sa demande, le Requéranant indique que :

**[Citation complète de l'argumentation]**

« MEMOIRE A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE SUPPRESSION DE NOM DE DOMAINE LITIGIEUX

*I - Le requérant*

*La société SMA Solar Technology AG, société de droit allemand, dont le siège est situé Sonnenallee 134266 Niestetal, Allemagne (pièce n°1) est titulaire de la marque suivante :*

- *la marque de internationale désignant l'Union Européenne ennexOS n° 1379232 (pièce n°2) enregistrée le 2 août 2017 pour les produits et services suivants :*

*Classe 9 : Logiciels; indicateurs de perte électrique; appareils de traitement de données; appareils pour la transmission de données; réseaux de données; bases de données; appareils pour les communications de données; systèmes de traitement de données; programmes informatiques pour le traitement de données; matériel informatique pour l'échange de données; réseaux de transmission de données; appareils de collecte de données; applications mobiles; appareils de communication par satellite; appareils de régulation électriques; appareils de signalisation; onduleurs; transformateurs [électricité]; redresseurs de courant; conducteurs électriques; connecteurs d'alimentation; tableaux de commande électriques; bobines d'électro-aimants; boîtes de distribution [électricité]; boîtes à clapets [électricité]; commutateurs électriques; transistors [électronique]; voltmètres; bornes [électricité]; émetteurs; limiteurs [électricité]; appareils de contrôle de chaleur; appareils de mesurage; ohmmètres; modules solaires; batteries solaires; panneaux de signalisation, lumineux ou mécaniques; circuits de commande électroniques; circuits électriques et cartes de circuits imprimés; interfaces pour ordinateurs; logiciels informatiques pour l'automatisation de l'entreposage de données; processeurs [unités centrales de traitement]; appareils, instruments et câbles pour l'électricité; appareils de distribution d'énergie électrique; appareils et instruments pour la commande d'électricité; appareils et instruments pour la surveillance d'électricité; tous les produits précités utilisés dans le domaine des énergies renouvelables.*

*Classe 38 : Services de télécommunication fournis par le biais de plates-formes et portails Internet; fourniture d'accès à des plateformes et portails sur Internet; services d'échange de données électroniques; services de transmission de données; fourniture de liens de données électroniques; fourniture d'accès à des informations par le biais de réseaux de données; services de diffusion par satellite; services de communication par satellite; transmission de données par satellite; services de communication pour la transmission d'informations; communication par le biais de terminaux informatiques, par transmission numérique ou par satellite; transmission par satellite de données par le biais de réseaux informatiques mondiaux en ligne; transmission de données, de messages et d'informations; tous les services précités utilisés dans le domaine des énergies renouvelables.*

*II - Sur le nom de domaine litigieux*

*La société, SMA Solar Technology AG ayant eu connaissance du dépôt de la marque*

française[logo] n°4669877 (pièce n°3) par la société INNOVIA a engagé en date du 21 octobre 2020 une procédure d'opposition à l'encontre de l'enregistrement de cette marque sur la base de sa marque internationale désignant l'Union Européenne ennexOS n° 1379232. L'Institut National de la propriété Industrielle (INPI) a par sa décision référencée OP20- 4031 (pièce n°4) en date du 27 août 2021 reconnue cette opposition justifiée et a rejeté l'enregistrement de la demande de marque française [logo] n°4669877 pour les produits et services suivants :

« Générateurs d'énergie électrique ; générateurs d'énergie solaire ; Générateurs d'énergie cinétique ; instruments et appareils de mesure ; appareils et instruments de vérification (contrôle); logiciels (programmes enregistrés); périphériques d'ordinateurs ; détecteurs ; relais électriques ; batteries électriques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; appareils pour le diagnostic non à usage médical; Appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le stockage, le réglage ou la commande de l'électricité et du courant électrique; commutateurs, indicateurs (électricité), compteurs, dispositifs électriques et électroniques, appareils émetteurs et/ou récepteurs de données numériques, appareils et instruments de télécommande, avertisseurs, détecteurs, capteurs permettant le contrôle et la surveillance des systèmes d'éclairage, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de distribution d'eau, de gaz et d'électricité; appareils, instruments et dispositifs électriques et électroniques de contrôle et de mesure de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie; bornes et distributeurs d'électricité; appareils, instruments et dispositifs électriques et électroniques de maîtrise et d'optimisation de la consommation d'énergie; appareils, instruments et dispositifs électriques et électroniques pour installations de production et de distribution d'énergie; appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité; logiciels, programmes d'ordinateurs et applications mobiles permettant le contrôle, et l'optimisation de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie; logiciels, programmes d'ordinateurs et applications mobiles dans le domaine du génie climatique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; logiciels, programmes d'ordinateurs et applications mobiles permettant l'accès à des plateformes informatiques et bases de données dans le domaine du génie climatique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement ; Appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le stockage, le réglage ou la commande de l'électricité et du courant électrique; commutateurs, indicateurs (électricité), compteurs, dispositifs électriques et électroniques, appareils émetteurs et/ou récepteurs de données numériques, appareils et instruments de télécommande, avertisseurs, détecteurs, capteurs permettant le contrôle et la surveillance des systèmes d'éclairage, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de distribution d'eau, de gaz et d'électricité; appareils, instruments et dispositifs électriques et électroniques de contrôle et de mesure de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie; bornes et distributeurs d'électricité; appareils, instruments et dispositifs électriques et électroniques de maîtrise et d'optimisation de la consommation d'énergie; appareils, instruments et dispositifs électriques et électroniques pour installations de production et de distribution d'énergie; appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité; logiciels, programmes d'ordinateurs et applications mobiles permettant le contrôle, et l'optimisation de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie; logiciels, programmes d'ordinateurs et applications mobiles dans le domaine du génie climatique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; logiciels, programmes d'ordinateurs et applications mobiles permettant l'accès à des plateformes informatiques et bases de données dans le domaine du génie climatique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement ; Aide à la direction des affaires

et conseils en organisation et direction des affaires, expertise en affaire, conseil en marketing, dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; gestion des affaires commerciales, administration commerciale, travaux de bureau, dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; services d'approvisionnement pour des tiers dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; services de sous-traitance et traitement administratif de commandes d'achats dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; négociation de contrats en matière d'achat et de vente d'appareils de production et de distribution d'énergie; négociation de contrats en matière d'achat et de vente d'appareils électriques et électroniques de contrôle, de mesure et de surveillance de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie; négociation de contrats en matière d'achat et de vente de systèmes d'éclairage, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de distribution d'eau, de gaz et d'électricité; négociation de contrats de fourniture de services dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; négociation de contrats de fourniture de services de production et de distribution d'énergie; négociation de contrats de fourniture de services de chauffage; intermédiation commerciale dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; intermédiation commerciale dans le domaine des travaux de rénovation énergétique; mise en relation commerciale d'entreprises et de particuliers pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique; établissement de statistiques, prévisions économiques, analyse de prix de revient, gestion de fichiers informatiques et recueil de données dans un fichier central dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; gestion et compilation de bases de données informatiques consultables en ligne dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; aide et recherche de marchés, recherche de partenariat d'affaires dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; assistance en gestion de franchise commerciale et administration d'affaires commerciales de franchises dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; services de conseils commerciaux concernant l'établissement ou l'exploitation de franchises dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; services administratifs et commerciaux fournis par un franchiseur dans le cadre d'un réseau d'entreprises dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; marketing numérique, publicité, organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité dans le domaine

du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; informations et conseils commerciaux aux consommateurs dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement ;Assurances, affaires financières, affaires monétaires, affaires immobilières dans le domaine des énergies et des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; assistance et conseils en matière d'investissement de capitaux dans le domaine du génie climatique, de des énergies et de l'environnement; émission et négociation de bons de valeur dans le domaine du génie climatique, de des énergies et de l'environnement; négociation de certificats d'économie d'énergie; analyse financière des marchés et de la cotation boursière de valeurs dans le domaine des marchés énergétiques; transactions financières, à savoir négoce de toutes commodités énergétiques et environnementales; informations en matière financière et en matière d'investissement de capitaux dans le domaine des commodités énergétiques et environnementales; service d'intermédiaire bancaire dans le domaine des commodités énergétiques et environnementales et dans le financement de travaux; informations en matière de négoce de toutes commodités énergétiques et environnementales, à savoir achat et vente de crédits octroyés par les législations nationale et internationale en matière environnementale, en matière de consommation énergétique, en matière de rendement énergétique, en matière d'économies d'énergie, en matière de lutte contre la précarité énergétique, en matière de lutte contre la pollution; financement de travaux dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; services de conseils financiers aux particuliers et aux entreprises dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; services de conseils financiers aux particuliers et aux entreprises dans le domaine des certificats d'économie d'énergie; conseils en matière de financement de projets d'énergie; conseils aux particuliers et aux entreprises en matière de financement de travaux dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; calcul de primes énergie, à savoir calcul des aides au financement de travaux visant à améliorer la performance énergétique de d'immeubles ;installation, construction, maintenance et réparation de systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et conditionnement d'air; installation, construction, maintenance et réparation de systèmes de production, de récupération, de distribution ou de redistribution d'énergie; installation, construction, maintenance et réparation d'installations et d'appareils photovoltaïques; installation, construction, maintenance et réparation de systèmes de production, de récupération, de distribution, de redistribution ou d'homogénéisation de chaleur; installation, construction, maintenance et réparation d'appareils de contrôle, de mesure, de diagnostic dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique ou de la distribution d'énergie; services de sous-traitance dans le domaine de l'électricité ;Télécommunications ; informations en matière de télécommunications ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; fourniture d'accès à des bases de données ; services d'affichage électronique (télécommunications) ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; location d'appareils de télécommunication ; services de téléconférences ; services de visioconférence ; services de messagerie électronique ; transmission en ligne d'informations numériques et de publications électroniques dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique ou de la distribution d'énergie; diffusion de contenus multimédias par internet en relation avec des produits ou services dans le domaine du génie climatique, de la

production énergétique, de la consommation énergétique, de la rénovation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement ; distribution d'électricité ; Alimentation, approvisionnement et distribution d'électricité; distribution d'énergie et d'énergie renouvelable; stockage d'énergie et d'électricité; services de conseil et mise à disposition d'informations en matière de distribution d'énergie et d'électricité ; production d'énergie ; Production d'électricité; production d'énergie à partir de sources renouvelables; services de conseil et mise à disposition d'informations en matière de production d'énergie et d'électricité ; conception de logiciels; développement de logiciels; élaboration (conception) de logiciels ; installation de logiciels ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; location de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; numérisation de documents ; logiciel-service (SaaS) ; informatique en nuage ; conseils en technologie de l'information ; hébergement de serveurs ; audits en matière d'énergie ; stockage électronique de données; Audits en matière d'énergie et conseils en matière de génie climatique, de production énergétique, d'économie d'énergie, de gestion de l'énergie et d'énergie renouvelable; services de contrôle, de mesure, de diagnostic dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique ou de la distribution d'énergie; services d'ingénierie, établissement de plans pour la construction, consultation dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; conseils et consultations en matière d'écoconstruction et informations en matière d'écoconstruction; étude de projets techniques et recherches techniques dans le domaine de la construction, de la rénovation et l'entretien de bâtiments; étude de projets techniques et recherches techniques dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; recherches en matière de protection de l'environnement liées à la construction; services de contrôle de qualité et de conseils à des fins de certification; recherches scientifiques et technologiques ainsi que conception de nouveaux produits dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; conception de systèmes de production, de récupération, de distribution ou de redistribution d'énergie, de chaleur; conception et développement de systèmes photovoltaïques; conception et développement de systèmes de gestion d'énergie et d'électricité; services d'analyses et de recherches industriel/es dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement; analyses technologiques se rapportant aux besoins en énergie et en électricité de tiers; conception et développement de logiciels et de systèmes informatiques de gestion de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie; plateforme en tant que service (PaaS) pour l'accès à des bases de données dans le domaine du génie climatique, de la production énergétique, de la consommation énergétique, du rendement énergétique, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement ; Services de concession de licences de marques, de logiciels et de technologies et administration juridique de licences de marques, de logiciels et de technologies dans le domaine des économies d'énergie, de la protection de l'environnement, de la construction et de la lutte contre la précarité énergétique; services de concession et octroi de licences de concepts de franchises dans le domaine des économies d'énergie, de la protection de l'environnement, de la construction et de la lutte contre la précarité énergétique; services juridiques fournis par un franchiseur dans le cadre d'un réseau d'entreprises dans le domaine des économies d'énergie, de la protection de l'environnement, de la construction et de la lutte contre la précarité énergétique ; services d'affiliation et octroi de licences de concepts dans le domaine des économies d'énergie,

de la protection de l'environnement, de la construction et de la lutte contre la précarité énergétique » ;

Cette décision n'a pas été contestée et est devenue définitive.

La société SMA Solar Technology AG a constaté que malgré cette décision de l'INPI, la société INNOVIA (siren n°804592707) devenue entre-temps ENNEO (siren n°804592707) (pièce n°5) continuait à utiliser le signe litigieux et à exploiter le nom de domaine enneo.fr (pièce n°6) pour une activité identique et similaire à celle protégée par la marque internationale désignant l'Union Européenne ennexOS n° 1379232.

Le nom de domaine enneo.fr a été réservé de façon anonyme si bien que nous n'avons pas connaissance des coordonnées de son titulaire.

Cependant, les informations figurant sur le site enneo.fr nous ont permis de constater un lien entre le déposant de la marque exploitée et le nom de domaine enneo.fr.

En conséquence, la société SMA Solar Technology AG a adressé une lettre de mise en demeure du 22 décembre 2021 à la société INNOVIA (pièce n°7)

Le conseil de cette société a été contacté parallèlement.

Depuis la société INNOVIA, a également adopté la dénomination sociale ENNEO (pièce n°5) malgré la décision de l'INPI et intégré le groupe Weck.

La société INNOVIA été rachetée fin décembre 2022 par le groupe WECK (SIREN 510367 626), comme en atteste l'extrait du site web enneo.fr reproduit ci-dessous :

Les marques du Groupe Weck

Aujourd'hui, ce sont 7 marques qui offrent une solution globale pour la rénovation énergétiques des bâtiments privés, publics et collectifs :

- Isoweck pour l'isolation des maisons individuelles
- Isocomble pour l'isolation des bâtiments collectifs
- Wehabitat pour la commercialisation de solution de chauffage et d'isolation
- Wecalocal pour la commercialisation d'équipements de chauffage
- Wenergy pour l'accompagnement des bâtiments tertiaires dans leurs objectifs de rénovation énergétique
- Enneo pour la prises en charge administrative des aides financières à la rénovation énergétique
- RMT Insulation pour la production de la laine de coton Biosourcée Isotextil

Le domaine litigieux a été créé en date du 10 juin 2020, à savoir bien postérieurement au dépôt de la marque de la société SMA Solar Technology AG.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, la société SMA Solar Technology AG a déposé une demande « Syreli » sous le n° FR- 2023-03239 visant à obtenir la suppression du nom de domaine enneo.fr.

Le collège statuant sur cette demande a rejeté la demande de suppression du nom de domaine par une décision du 6 avril 2023 (pièce n° 8) considérant que les pièces fournies par le requérant étaient insuffisantes pour permettre de rapporter la preuve d'absence d'intérêt légitime ou de la mauvaise foi du titulaire telles que définies à l'article R.20-44- 46 du CPCE.

En cas de décision défavorable au Requérant, ce dernier est libre de déposer une nouvelle demande en apportant de nouveaux éléments.

La société SMA Solar Technology AG ayant fait procéder à un procès-verbal de constat par huissier le 14 avril 2023 (pièce n°9) a souhaité déposer la présente demande.

III -Sur l'atteinte aux droits propriété intellectuelle de la société SMA Solar Technology AG.

La société SMA Solar Technology AG, Inc. considère que l'enregistrement du nom de domaine enneo.fr porte atteinte à ses droits de propriété industrielle et son titulaire ne justifie pas d'un intérêt légitime et agit de mauvaise foi (article L 45 - 2 du code des postes et des

communications électroniques).

Ainsi la société SMA Solar Technology AG demande la suppression du nom domaine enneo.fr.

- Intérêt à agir

La pièce n°9 consistant en un procès-verbal de constat d'huissier atteste de la redirection automatique du nom de domaine enneo.fr vers l'adresse <https://www.we-habitat.fr> destiné à commercialiser des solutions d'économies d'énergie et notamment la vente et l'installation de produits d'isolation, de chauffage et de climatisation ; de panneaux solaires ainsi que des services en relation avec la prise en charge administrative des aides financières à la rénovation énergétique (pièce n°9 et n°10) est susceptible de porter atteinte aux droits de marque dont dispose la société SMA Solar Technology AG par le biais de sa marque internationale ennexOS n° 1379232.

En effet, cette activité est identique et similaire aux produits désignés par la marque internationale ennexOS n° 1379232 ainsi qu'il en a été décidé par l'INPI dans sa décision OP20-4031.

Ainsi la société SMA Solar Technology AG, Inc. dispose d'un intérêt à agir à l'encontre du nom de domaine litigieux enneo.fr.

Les solutions ennexos protégées par la marque ennexos sont largement diffusées et commercialisées en France (pièce n°11). Le requérant est également titulaire du nom de domaine ennexos.com (pièce n°12) le nom de domaine litigieux ennexo.fr présente de très grande similitude avec la marque ennexos du requérant.

Au regard du contexte précité à savoir des droits de marque antérieurs de la société SMA Solar Technology AG et de la décision rendue par l'INPI, le collège constatera qu'au moment, le nom de domaine enneo.fr est similaire à la marque internationale ennexOS n° 1379232 du requérant qui dispose ainsi d'un intérêt à agir dans le cadre de la présente procédure.

- Sur l'atteinte aux dispositions de l'article L.45-2 2° du CPCE

Le nom de domaine enneo.fr est composé du signe enneo.

La suppression de la lettre x dans le nom de domaine objet de la présente procédure ne permet pas de distinguer ce nom de domaine de la marque antérieure du requérant ainsi que de ses propres noms de domaine.

L'INPI a également dans sa décision d'opposition OP2064031 considéré que le signe ennexos constituait l'imitation de la marque antérieure ennexOS n° 1379232.

Bien au contraire, l'internaute est fondé à croire que le nom de domaine litigieux redirigé vers un site internet proposant une activité identique à celle protégée par la marque ennexOS n° 1379232 est affilié au requérant.

L'extension .fr ne permet pas de modifier l'impression d'ensemble que le nom de domaine litigieux est lié au requérant, la société SMA Solar Technology AG.

- Sur l'absence d'intérêt légitime et la mauvaise foi du titulaire

Le domaine litigieux a été créé en date du 1<sup>er</sup> juin 2020, à savoir bien postérieurement au dépôt de marque de la société SMA Solar Technology AG.

Il faut noter que ce nom de domaine a été réservé de manière anonyme, ainsi le requérant ne dispose d'aucune information concernant ce titulaire alors que la marque ennexOS n° 1379232 bénéficie d'une certaine notoriété en France et est activement utilisée depuis de nombreuses années.

Le titulaire du nom de domaine enneo.fr ne pouvait ignorer l'existence de la marque antérieure ennexOS n° 1379232 à la date à laquelle il a réservé ce nom de domaine litigieux. Le titulaire de ce nom de domaine a, en conséquence, principalement réservé ledit nom

de domaine dans le but de profiter de la notoriété du requérant en créant un risque de confusion dans l'esprit du consommateur avec intention de le tromper.

La pièce n° 9 consistant en un procès-verbal d'huissier permet de prouver la redirection du nom de domaine enneo.fr vers le site internet <https://www.we-habitat.fr> destiné à commercialiser des solutions d'économies d'énergie et notamment la vente et l'installation de produits d'isolation, de chauffage et de climatisation ; de panneaux solaires ainsi que des services en relation avec la prise en charge administrative des aides financières à la rénovation énergétique (pièces n°9 et n° 10) est susceptible de porter atteinte aux droits de marque dont dispose la société SMA Solar Technology AG par le biais de sa marque internationale ennexOS n° 1379232.

L'huissier instrumentaire relève que lorsqu'il procède à une recherche sur le mot enneo.fr par le biais du moteur de recherche « Google », il est renvoyé au site <https://www.we-habitat.fr> (pages 11 à 22 de la pièce n° 9)

Le public fera tout naturellement un lien entre enneo.fr, le site <https://www.we-habitat.fr> et la marque antérieure ennexOS n° 1379232.

Ainsi, il est démontré que la société SMA Solar Technology AG a intérêt à agir et à demander la suppression de domaine enneo.fr portant atteinte à ses droits de propriété industrielle et ce, conformément aux dispositions des articles L.45-1 et suivants du code des postes et communications électroniques.

En conséquence, il est demandé au collège de l'AFNIC, de supprimer le nom de domaine enneo.fr.

Liste des pièces communiquées

Pièce n°1 : Extrait du registre du commerce de la société et sa traduction en français.

Pièce n°2 : Marque internationale ennexOS n° 1379232

Pièce n°3 : Marque française [logo] n°4669877

Pièce n°4 : Décision de l'INPI OP20-4031

Pièce n°5 : Extrait du registre du commerce de la société ENNEO précédemment dénommée INNOVIA

Pièce n°6 : Extrait du nom de domaine enneo.fr

Pièce n°7 : Mise en demeure du 22 décembre 2021

Pièce n°8 : Décision de l'AFNIC du 7 avril 2023

Pièce n°9 : Constat d'huissier du 14 avril 2023

Pièce n°10 : Extrait du site internet exploité vers lequel le nom de domaine enneo.fr renvoi

Pièce n°11 : Extrait du site internet <https://ennexos.com/fr/>

Pièce n°12 : Extrait du nom de domaine [ennexos.com](https://ennexos.com)..».

Le Requérant a demandé la suppression du nom de domaine.

## ii. Le Titulaire

Le Titulaire a adressé une réponse à l'Afnic le 26 mai 2023.

Dans sa réponse, le Titulaire a fourni des pièces accessibles aux deux parties sur lesquelles le Collège s'appuiera afin d'étayer ses constatations au regard de l'argumentation.

Dans sa réponse, le Titulaire indique que :

### **[Citation complète de l'argumentation]**

« Comme déjà indiqué, le groupe WECK s'est engagé à libérer le nom de domaine enneo.fr. Cependant, monsieur X. (non salarié du groupe) qui détient le compte où le domaine est attaché, refuse de transférer ou de libérer le nom de domaine concerné.

Ce domaine est détenu par le compte OVH : [numéro]-ovh

Ci-dessous ses coordonnées :

Monsieur X.  
[courriel]  
[numéro de téléphone]

## IV. Discussion

Au vu des dispositions du droit commun relatives à la charge de la preuve,  
Au vu des écritures et pièces déposées par les deux parties,  
Au vu des dispositions du Règlement,  
Au vu des dispositions prévues à l'article L. 45-6 du Code des Postes et des  
Communications Electroniques,

Le Collège a évalué :

### i. L'intérêt à agir du Requéran

Au regard des notices complètes de marques (annexes 2 et 3) et de la décision de l'INPI OP20-4031 (annexe 4) fournies par le Requéran, le Collège constate que :

- Le Titulaire, la société INNOVIA SAS, a enregistré le 27 juillet 2020 la marque semi-figurative française « ENNEO Redonnez de l'énergie à votre habitat » pour les classes 7, 9, 11, 17, 19, 35 à 40, 42 et 45 (annexe 3) ;
- Le 21 octobre 2020, le Requéran a formé opposition à l'enregistrement de la marque « ENNEO Redonnez de l'énergie à votre habitat » du Titulaire en invoquant sa marque « ennexOS » ;
- L'INPI a reconnu dans sa décision, rendue le 27 août 2021, une similarité d'une partie des produits et services en cause ainsi qu'une similarité entre les signes « ENNEO Redonnez de l'énergie à votre habitat » et « ennexOS » pour conclure qu'il « existe globalement un risque de confusion dans l'esprit du public sur l'origine des produits et services » (annexe 4).

Au regard du contexte précité, notamment de la décision rendue par l'INPI, et de la notice complète de marque (annexe 2) fournie par le Requéran, le Collège constate qu'au moment du dépôt de la demande, le nom de domaine <enneo.fr> est similaire à la marque verbale internationale, désignant l'Union européenne, « ennexOS » numéro 1379232 enregistrée le 02 août 2017 par le Requéran pour les classes 9, 38 et 42.

Le Collège a donc considéré que le Requéran avait un intérêt à agir.

### ii. L'accord du Titulaire

Le Collège constate que :

- Le Titulaire est la société INNOVIA immatriculée sous le numéro 804 592 707, devenue la société ENNEO représentée par la société WECK immatriculée sous le numéro 510 267 626 ;
- Le Titulaire indique dans sa réponse « Comme déjà indiqué, le groupe WECK s'est engagé à libérer le nom de domaine enneo.fr ».

Le Collège a donc considéré que le Titulaire avait donné son accord pour la suppression du nom de domaine <enneo.fr>.

## V. Décision

Conformément à l'article II. vi. b. du Règlement SYRELI, le Collège a pris acte de la décision du Titulaire de supprimer le nom de domaine <enneo.fr>.

## VI. Exécution de la décision

Conformément à l'article (II) (viii) du Règlement, la décision de l'Afnic est exécutable à compter de la notification de la décision aux parties.

Conformément à l'article (II) (vii) du Règlement, l'Afnic notifie par courrier électronique et postal la décision à chacune des parties.

Elle procédera au dégel des opérations sur le nom de domaine selon les dispositions du Règlement.

Le Bureau d'enregistrement est informé de la décision par courrier électronique.

À Montigny-le-Bretonneux, le 26 juin 2023

Pierre BONIS - Directeur général de l'Afnic

